
Note d'analyse des impacts sanitaires, économiques et sociaux de la mise en place d'emballages neutres sur les produits du vapotage - Mai 2026

Paquet neutre vape : prendre la mesure des risques

Méthode

Le paquet neutre appliqué à la vape est présenté comme une mesure de dénormalisation du vapotage. S'il n'a pas été mis en œuvre ailleurs dans l'Union Européenne, d'autres mesures du même type l'ont été au cours des cinq dernières années : interdiction des arômes, interdiction des produits jetables, fiscalité calquée sur le modèle de l'accise tabac, distribution exclusive en pharmacie. Leurs effets sur la santé publique, sur l'économie des filières et sur les marchés illicites sont aujourd'hui documentés de façon convergente.

S'y ajoute l'étude OpinionWay / FIVAPE de novembre 2025 (n = 3 582, dont 1 000 vapoteurs, norme ISO 20252), qui mesure les intentions de la population française face aux mesures restrictives. L'agrégation de ces deux sources permet d'estimer les impacts d'un paquet neutre appliqué à la vape avec un niveau de certitude élevé.

Impacts projetés à 18 mois

Santé publique

- Vapoteurs reprenant la cigarette : 700 000 à 1 000 000
- Fumeurs supplémentaires (cumul reprises et non-bascules du tabac à la vape) : 900 000 à 1 300 000
- Recul des progrès du PNLT : 2 à 3 années de mobilisation perdues
- Tabagisme adolescent : 22 000 à 44 000 lycéens fumeurs supplémentaires par an (précédent au royaume-Uni : +7 points en 2 ans)

Economie de la filière indépendante

- Faillites de boutiques spécialisées : 1 200 à 1 800
- Faillites de fabricants d'e-liquides : plus de 50 %
- Emplois directs détruits : 8 000 à 13 000
- Valeur détruite ou transférée vers les circuits parallèles : 600 à 850 millions d'euros

Marché illicite

- Part du marché vape passant en illicite : environ +40 points (en l'absence d'autres mesures anti-vape)
- Public les plus exposés : vapofumeurs, CSP-, zones rurales

Estimations réalisées par la FIVAPE :

À partir des données publiques disponibles, méthodologie et précédents détaillés en pages suivantes : Santé publique France 2024 (4,6 millions de vapoteurs, 14 millions de fumeurs), OFDT, ANSES, OpinionWay, Fraunhofer, DEBRA, PDNW, ASH UK.

Six bonnes raisons de ne pas appliquer le paquet neutre à la vape

1. Le paquet neutre invisibilise la vape face au tabac.

Le consommateur, conditionné depuis 2016 au paquet neutre tabac, perçoit l'équivalence visuelle « même paquet = même produit ». La vape perd son identité d'alternative à la cigarette. Pour un fumeur en réflexion de sevrage, le détour par un produit qui ressemble à du tabac n'a plus de sens et freine la motivation.

2. Le paquet neutre assimile le risque de la vape à celui du tabac.

Le paquet neutre est lu comme un signal de l'autorité publique : « même paquet réglementé = mêmes risques ». Ce message contredit frontalement la balance bénéfico-risque favorable établie par l'ANSES dans son avis du 4 février 2026, qui qualifie le vapotage d'« alternative nettement moins dangereuse que le tabac ».

3. Le paquet neutre désinforme là où l'ANSES demande de mieux informer.

L'ANSES recommande explicitement de « mieux informer les consommateurs sur les risques associés à leurs pratiques » et de « mieux documenter le sujet afin d'améliorer les messages de santé publique ». Le paquet neutre fait l'inverse : il appauvrit l'information visuelle, supprime les mentions descriptives, prive le consommateur des repères qui permettent un usage averti.

4. Le paquet neutre nie le facteur plaisir, ressort principal du sevrage par la vape.

83 % des vapoteurs utilisent des arômes autres que le tabac. La diversité des saveurs et l'identité des produits sont des facteurs reconnus de la réussite du sevrage tabagique par la vape : elle permet d'éloigner durablement les fumeurs du goût et des codes du tabac. Le paquet neutre prive la méthode d'arrêt du tabac par la vape d'un facteur essentiel d'entretien de la motivation et est perçue comme une sanction des autorités.

5 - Le paquet neutre méprise les laissés-pour-compte de la lutte contre le tabac.

Ceux qui ont le plus à gagner à arrêter de fumer - fumeurs en situation précaire, CSP-, zones rurales - sont ceux qui auront le plus de facilité à rester dans le tabac, ou à y retourner, face aux messages négatifs envoyés par le paquet neutre. Ce seront aussi les usagers qui se tourneront le plus vers le marché noir. Cette mesure pénalise le public que le PNLT cherche à protéger.

6. Le paquet neutre renforce Big Tobacco contre la filière indépendante française.

85 % du marché français de la vape est tenu par des PME indépendantes dont la valeur de marque est l'unique actif différenciant face aux systèmes fermés des cigarettiers (Vuse, Vype, Blu). La neutralisation visuelle frappe structurellement les boutiques spécialisées et les fabricants français, qu'elle prive de leur identité nationale et commerciale. Les industriels du tabac profiteront mécaniquement de la reprise du tabagisme.

Impacts détaillés

Axe 1 - Destruction du tissu économique de la filière indépendante

La filière française du vapotage représente 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 870 entreprises, 3 500 boutiques spécialisées, 25 000 emplois directs et indirects, dont 85 % détenus par des PME indépendantes. La valeur de marque y est l'actif différenciant principal face aux systèmes fermés intégrés verticalement par les cigarettiers (Vuse, Vype, Blu).

En neutralisant cet actif, le paquet neutre frappe structurellement les boutiques spécialisées - dont l'identité de gamme justifie le détour par un commerce dédié - et les fabricants d'e-liquides français, dont le portefeuille de marques est l'actif commercial principal. Les industriels du tabac, dont la valeur ne dépend pas du packaging mais des canaux propriétaires, absorbent la mesure sans difficulté. Le paquet neutre produit ainsi un transfert net de parts de marché de la filière indépendante française vers Big Tobacco.

Précédents

- **Italie** : taxation 2014 - 75 % de la filière détruite en 3 ans (4 000 → 1 000 entreprises).
- **Allemagne** : taxation 2022-2026 - 40 % du marché bascule en illicite, +60 % de prix retail.
- **Royaume-Uni** : interdiction jetables juin 2025 - 5 M€ de chiffre d'affaires perdus en une semaine dans la distribution de proximité, -36 % de revenus vape en Écosse.

Estimation France à 18 mois

- 1 200 à 1 800 boutiques spécialisées en faillite
- Plus de 50 % des fabricants d'e-liquides en faillite
- 8 000 à 13 000 emplois directs détruits
- 600 à 850 millions d'euros de valeur détruite ou transférée vers les circuits parallèles.

Axe 2 - Retour au tabac des vapoteurs et vapofumeurs

Le paquet neutre appliqué à la vape pousserait les vapoteurs à reprendre la cigarette par effet combiné de cinq mécanismes : invisibilisation par assimilation visuelle au tabac, perte des repères d'identification du produit, message d'État perçu comme un signal d'équivalence des risques, confusion accrue pour les publics vulnérables, et effet selon lequel plus les usagers croient que vape équivaut à tabac, plus ils alternent entre les deux.

L'effet est particulièrement marqué chez les vapofumeurs - 48 % des vapoteurs quotidiens - qui sont déjà dans une trajectoire fragile et dont la motivation au sevrage repose sur la distinction sensorielle et symbolique entre les deux produits. L'étude OpinionWay/FIVAPE de novembre 2025 confirme que les mesures de dénormalisation déclenchent des reprises de cigarette à grande échelle : 19 % en cas de taxation, 23 % en cas de fermeture de boutiques, 25 % en cas d'imposition d'une saveur tabac unique.

Précédents

- **Royaume-Uni** : dénormalisation 2013-2025 - la proportion de jeunes croyant que la vape est aussi nocive ou plus que le tabac est passée de 13 % à 63 %, et le tabagisme expérimental des 11-17 ans de 14 % à 21 % en deux ans.

- **Allemagne** : taxation 2022 - tabagisme adulte passé de 25,4 % à 37,6 % en deux ans (+50 %) ; tabagisme mineur de 8,7 % à 15,9 % en un an (+82 %).
- **Pays-Bas** : interdiction des arômes 2024 - 27 % des ex-vapoteurs ont repris ou augmenté leur consommation de tabac ; +60 millions de cigarettes consommées en 2024.

Estimation France à 18 mois

- 700 000 à 1 000 000 de vapoteurs reprenant la cigarette
- Soit 15 à 22 % de la base SPF 2024

Axe 3 - Ralentissement de la baisse du tabagisme

La France a obtenu une division par trois du tabagisme quotidien des lycéens entre 2018 et 2024 (17,5 % → 5,5 %, OFDT), résultat construit en parallèle de l'essor de la vape comme outil de sortie du tabac. Sur dix ans, 3 millions de Français ne fument plus en s'aidant ou en s'étant aidé de la vape. Le paquet neutre dégrade cette dynamique par trois canaux : les reprises directes de la cigarette par les vapoteurs (voir axe 2), la chute de la cohorte annuelle de néo-vapoteurs ex-fumeurs - estimée à 200 000 à 300 000 par an et mécaniquement réduite par la perte d'attractivité perçue de la vape - et le recul de l'effet inédit sur la prévention tabagique adolescente. Quand la frontière perçue entre vape et tabac s'efface, c'est le tabac qui progresse. Le précédent britannique le démontre.

Précédents

- **Royaume-Uni** : ASH 2023-2025 - tabagisme expérimental 11-17 ans de 14 % à 21 % en deux ans, intention de fumer chez les non-fumeurs doublée (0,9 % → 2,0 %).
- **Allemagne** : DEBRA 2020-2022 - plusieurs millions d'adultes et environ 200 000 mineurs ont (re)commencé à fumer.
- **France** : étude d'impact FIVAPE sur l'article 23 PLF 2026 - un faisceau de mesures restrictives sur la vape projetait +840 000 fumeurs supplémentaires. Le paquet neutre, sans toucher au prix, produit une dégradation symbolique plus profonde.

Estimation France à 18 mois

- 900 000 à 1 300 000 fumeurs supplémentaires (cumul reprises et non-basculés du tabac à la vape), soit un recul des progrès du PNLT équivalent à 2 à 3 années de mobilisation.
- 22 000 à 44 000 lycéens fumeurs supplémentaires par an, menaçant d'inverser la trajectoire 17,5 % → 5,5 % obtenue depuis 2018.

Axe 4 - Marché noir et précarisation des usagers en sevrage

Le paquet neutre appliqué à la vape produirait un déplacement massif de la demande vers les circuits parallèles, par effet combiné de trois mécanismes.

D'une part, la facilitation structurelle de la contrefaçon : tous les paquets devenant identiques, les contrefacteurs n'ont plus à imiter un multitude de marques, et le produit illégal devient indistinguable du produit légal.

D'autre part, l'espace de marché laissé vacant par l'invisibilisation du produit légal et par les faillites de la filière déclarée (axes 1 et 2) : à mesure que la filière régulée se contracte, le marché illicite investit un espace qui s'ouvre mécaniquement.

Enfin, le déplacement actif de la demande : OpinionWay 2025 mesure entre 17 % et 28 % d'intention d'achat illégal face à des mesures restrictives. La conséquence sanitaire est centrale : l'État pousse des fumeurs engagés dans une démarche de sortie du tabac à s'approvisionner sur des canaux sans dosage de nicotine garanti, sans contrôle CLP, sans traçabilité, sans vérification d'âge. Cette précarisation frappe en premier lieu les vapofumeurs, les CSP- et les zones rurales - précisément le public que le PNLT cherche à atteindre.

Précédents

- **Pays-Bas**, interdiction des arômes 2024 - 91 % des vapoteurs s'approvisionnent hors du circuit régulé ; 85 % contournent activement l'interdiction ; 42 % des points de vente inspectés sont non conformes.
- **Étude Fraunhofer 2026** : 48 % du marché vape européen circule déjà hors circuit régulé ; marché illicite estimé à 6,6 milliards d'euros, projeté à 10,8 milliards en 2030.
- **Allemagne** : taxation 2022-2026 - 40 % du marché vape est aujourd'hui illicite.

Estimation France à 18 mois

Environ +40 points de part de marché vape passant en illicite, en l'absence d'autres mesures anti-vape. Public le plus exposé : vapofumeurs (48 % des vapoteurs quotidiens), CSP-, zones rurales (37 % d'achats en ligne).

Sources

Sources institutionnelles françaises

- ANSES, Évaluation des risques sanitaires liés aux produits du vapotage, avis et rapport d'expertise collective, saisine n° 2023-AUTO-0023, décembre 2025 (publié le 4 février 2026).
- OFDT, Les usages de drogues en Europe à 16 ans - Résultats ESPAD 2024.
- Santé publique France, Baromètre Santé 2024.

Études FIVAPE

- OpinionWay pour FIVAPE, Étude auprès des vapoteurs actuels et passés, n = 3 582 (dont 1 000 vapoteurs), interviews du 16 au 25 novembre 2025, norme ISO 20252.
- FIVAPE, Étude d'impact économique de l'article 23 du PLF 2026, mars 2026.
- Xerfi, Le marché de la cigarette électronique à l'horizon 2030, 2024.

Sources européennes et internationales

- Commission européenne, Staff Working Document SWD(2026) 111 final - Evaluation of the Tobacco Products Directive, 2 avril 2026.
- Fraunhofer Institute for Integrated Circuits, Étude 2026 sur le marché illicite européen du vapotage.

Études pays

- Allemagne - DEBRA (Deutsche Befragung zum Rauchverhalten), Université de Düsseldorf, étude bimensuelle représentative depuis 2016.
- Pays-Bas - Prohibition Does Not Work (PDNW), The Dutch Vape Flavour Ban : An Initial Assessment, avril 2026.
- Pays-Bas - Acvoda, enquête consommateurs 2025.
- Pays-Bas - NVWA, rapport 2024 sur l'application de l'interdiction d'arômes.
- Royaume-Uni - Action on Smoking and Health (ASH), Use of vapes among young people in Great Britain - ASH Smokefree GB Youth Survey 2025, juillet 2025.
- Royaume-Uni - Haypp, enquête utilisateurs post-interdiction jetables, octobre 2025.
- Italie - Loi de stabilité 2014 et révision 2019 de la fiscalité e-liquides.

Sources scientifiques complémentaires

- Cochrane Library, Hartmann-Boyce J. et al., revue systématique sur l'efficacité de la cigarette électronique dans le sevrage tabagique.
- NEJM, Electronic Nicotine-Delivery Systems for Smoking Cessation, 2024.
- VECTOR International Expert Group, consensus Delphi 2025.